

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNION SPORTIVE DE RONCHIN DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Les membres de l'UNION SPORTIVE DE RONCHIN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 14 novembre 2014 à 19h00** au siège social, stade Léo LAGRANGE à RONCHIN.

Monsieur **Gérard DERUY** – *Président* - ouvre la séance à 19h00.

Sont présents ou excusés :

- Monsieur Patrick GEENENS Maire de Ronchin, *excusé – représenté*
- Monsieur Damien KEBDANI Conseiller municipal, *représentant Mr Le Maire*
- Monsieur Bernard NEVEJANS Président l'Office des Sports Ronchinois, *présent*
- Monsieur André BARGE Trésorier de l'Office des Sports Ronchinois, *excusé*
- Monsieur Jacques LACHARRIERE Directeur du service des sports, *excusé*

Le Président remercie pour leur présence les adhérents et membres du Comité Directeur.

Puis **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* - rappelle l'Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue du Président de l'US RONCHIN.
2. Mot de Monsieur le Maire de RONCHIN (ou de son représentant).
3. Bilan et Compte de Résultat 2013/2014 : présentation et **approbation**
Arrêtés par le Comité Directeur lors de sa séance du Lundi 20 octobre 2014.
4. Affectation du résultat **approbation**.
5. Comparatif entre le réalisé et le budget 2013/2014.
6. Prévisionnel 2014/2015 : présentation et **adoption**
Arrêté par le Comité Directeur lors de sa séance du Lundi 20 octobre 2014.
7. Point sur les aspects sportifs du début de saison :
Intervention de :
Désiré BELGHIT – Référent Technique club.
Mathilde LEBON et Michel BACHELET – Responsables football éducatif.
8. Questions diverses.
9. Pot de l'amitié.

- Monsieur **Gérard DERUY** - *Président de l'US RONCHIN* - donne lecture du « *mot du Président* » annexé au présent PV.
- La municipalité est représentée par Mr **Damien KEBDANI** – Conseiller municipal – à qui l'ensemble des personnes présentes souhaitent la bienvenue et lui savent gré de sa présence en qualité de représentant de Monsieur Le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Sports retenus par d'autres obligations. Monsieur KEBDANI nous fait part de son vif intérêt de participer à cette Assemblée Générale et à l'exposition de ses comptes dévolue au Responsable Financier du club – **Franck DEHAUDT**.

Sans plus tarder et après que le Secrétaire – **Samuel TREMELET** – ait remercié pour leur présence les personnes de l'Assemblée – il est procédé au déroulement de l'ordre du jour :

- Le compte de résultat **2013/2014**, ainsi que le bilan au **30/06/2014**, sont présentés (sur grand écran) et commentés par **Franck DEHAUDT** - *Responsable financier du club* -. Les comptes annuels font apparaître un résultat déficitaire de **(-) 3 801.97 €**, il est souligné la notable adéquation entre le budget prévisionnel et le réalisé :
Respectivement **(-) 4.1 K€** pour **(-) 3.8 K€**.
Pour peu satisfaisant que soit ce résultat, il met en exergue la lucidité du Comité Directeur dans ses projections.
Il est également à souligner que malgré la détérioration de plusieurs facteurs contributeurs de l'équilibre des comptes, cet exercice **2013/2014** se solde par un résultat moins déficitaire que le précédent arrêté à **(-) 5.5 K€**.

Les comptes sont mis aux voix par **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* - et approuvés à l'unanimité.

Samuel TREMELET – *Secrétaire* - rappelle que ce compte de résultat et ce bilan ont été arrêtés par le Comité Directeur lors de sa séance du **Lundi 20 Octobre 2014**. Ces documents financiers sont annexés au présent Procès-Verbal.

- Le Comité Directeur propose d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit de **3 801.97€**, au compte « *autres réserves* ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Franck DEHAUDT** présente ensuite le comparatif entre le budget **2013/2014** voté lors de l'Assemblée Générale du **28 Novembre 2013**, et le réalisé **2013/2014**. Aucune remarque n'est faite par l'assistance. Ce document financier est annexé au présent Procès-Verbal.

➤ **Franck DEHAUDT** présente ensuite, et commente le budget prévisionnel **2014/2015** arrêté par le Comité Directeur dans sa séance du **20 Octobre 2014**. Il précise que ce budget ne sera pas à l'équilibre : (-) **1 740.00 €**. L'explication en est en grande partie imputable une fois de plus à :

- a) Des frais d'arbitrage toujours plus lourds : accession de l'équipe Première en championnat de Ligue.
- b) Des recettes buvette qui n'atteignent pas les projections escomptées.
- c) Des contributions mécénales atones corollaire d'une situation économique très fragile.

Franck DEHAUDT précise que ce budget prévisionnel s'entend à subvention municipale équivalente, ce qui, au regard des échos persistants n'est pas absolument garanti.

Il souligne avec force le rôle social et pédagogique incontournable joué par l'USR et précise que cette mission a un coût.

Samuel TREMELET – Secrétaire – le rejoint et précise que dans le cadre de la redéfinition des rythmes scolaires, l'USR apporte sa pleine contribution en inculquant, le mercredi après-midi, des valeurs en adéquation avec la finalité de cette réforme scolaire et en corrélation évidente avec le *Projet Educatif Fédéral* inscrit dans une démarche citoyenne et responsable déployé sous l'égide de la L.N.P.D.C. de football.

Monsieur **Damien KEBDANI** – Conseiller Municipal – prend la parole et tente d'atténuer les craintes légitimes qui parcourent l'Assemblée.

Il assure l'engagement plein et entier de la municipalité auprès de l'USR partenaire historique de la politique associative de la ville.

Il comprend les inquiétudes du club au moment où les subsides sont octroyés avec davantage de parcimonie contraints par des maîtrises budgétaires toujours plus drastiques auxquelles doit faire face la municipalité.

Aux sollicitations du club visant à étoffer la subvention eu égard au rôle prééminent qu'il joue pour grand nombre de jeunes en matière pédagogique et sa proactivité à intégrer le volet citoyen voulu par l'Education Nationale et relayé par le P.E.F., il ne laisse pas beaucoup d'espoir. Les subventions seront maintenues dans la plus large mesure mais non majorées.

Bernard NEVEJANS – Président de l'Office des Sports de Ronchin – confirme cette orientation. Le budget sportif alloué par la municipalité ne s'inscrit pas dans un optimisme résolu.

Cet échange se refermant :

Samuel TREMELET – Secrétaire – met aux voix ce budget prévisionnel **2014-2015** qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée. Le secrétaire en remercie les adhérents. Ce document financier est annexé au présent Procès-Verbal.

Plus aucune intervention ayant trait aux finances du club n'étant sollicitée, le point 7 de l'ordre du jour est abordé :

➤ **Désiré BELGHIT** – *Référent technique club* – expose une synthèse rapide des résultats pour l'ensemble des catégories à 11.

Il souligne les bons débuts des équipes U19 et U15 animés par un état d'esprit et de compétition conformes aux attendus dans ces catégories. Il rappelle que les U19 ont vocation à être utilisés ponctuellement à l'étage supérieur afin de s'aguerrir et se préparer à évoluer de manière pérenne dans les équipes séniors.

Il met en exergue les difficiles débuts de l'équipe Première dans un championnat de Pré-Ligue qui affiche un niveau ostensiblement plus exigeant qu'en Excellence. La pénurie d'effectifs liée à une avalanche de blessures laisse augurer une saison difficile. Une démotivation facteur de contamination se cristallise qui nécessite une réaction très rapide de la part de tous les acteurs.

La PHR reste un objectif envisageable dès lors qu'y seront pensionnaires les 6 premiers à l'issue de cette saison (le niveau promotion de Ligue disparaissant à l'issue de cette saison).

Cette atteinte induirait forcément un focus sur l'USR et des recrutements potentiels plus nombreux.

L'ambition demeure à terme l'accès à la Promotion d'Honneur qui ferait franchir à l'USR un véritable palier.

Mathilde LEBON – *Référente technique Football d'Animation et correspondante près le District pour le Projet Educatif Fédéral* – nous expose les grandes lignes de cet ambitieux programme : son articulation, ses attendus, sa finalité et son inscription dans le quotidien de nos jeunes pousses. Son intervention est relatée in extenso dans le document annexé au présent Procès-verbal.

A l'issue de cette Assemblée Générale, Monsieur **Patrick GEENENS** – Maire de Ronchin – nous fait l'amitié de nous rejoindre malgré ses obligations par ailleurs.

Attentif aux échanges et aux craintes qui ont été soulevées quant aux subventions municipales, il relaie son Conseiller, Monsieur **KEBDANI**, sur l'argumentaire défendu par la municipalité.

Bien évidemment l'USR est et demeurera un contributeur essentiel au tissu associatif de la ville.

La municipalité poursuivra son engagement sincère et historique auprès du club. Mais il se fait l'écho de son Conseiller et du président de l'OSR : les budgets sont de plus en plus serrés ; de nouvelles contraintes viennent appesantir ces derniers ; les projets de développement dans d'autres domaines nécessitent des investissements dispendieux mais nécessaires avec des recettes stagnantes...

L'enthousiasme n'est pas au rendez-vous mais l'honnêteté et la courtoisie prédominent et c'est dans ce climat de respect que l'intervention de Monsieur **GEENENS** s'achève.

- Plus rien n'étant à l'ordre du jour et l'assemblée ne soumettant plus de questions aux différents acteurs, la séance est levée à 21h30, les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire, et le Trésorier.

Fait à Ronchin, le Vendredi 14 novembre 2014.

Le Président
G. DERUY

Le Secrétaire
S.TREMELET

La Trésorière
I. DESCAMPS